

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012

Objet : **MARCHE D'INTERCONNEXION DES SITES DE LA CHAMBRE**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – DAMELET – DRHOVIN – FONTENAT – GINOT – GIREAU – GUDERZO – JACQUET – JOSEPH – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – ROUX - VERNE – VOISIN

MARCHE D'INTERCONNEXION DES SITES DE LA CHAMBRE

Intervention de M. Hervé PIERROT, 1^{er} Vice-Président

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a lancé le 14 décembre 2011 un marché à procédure adaptée pour la fourniture de services d'interconnexion de ses sites par la mise en place d'un réseau VPN MPLS et la fourniture d'accès à Internet.

1/ Objet du marché

Ce marché concerne la fourniture de produits et de services de télécommunication, permettant de répondre à ses besoins en matière de communication entre ses différents sites et les réseaux publics.

Dans le cadre de la déréglementation des télécommunications entrée en vigueur en France au 1^{er} janvier 1998, la Chambre a l'obligation de procéder à une mise en concurrence périodique des opérateurs de télécommunication.

Compte tenu de ses obligations et afin d'optimiser les coûts que représentent ces moyens de télécommunications, la Chambre recherche les fournisseurs qui lui permettront d'atteindre entre autres les trois objectifs suivants :

- une qualité de service élevée,
- la maîtrise des dépenses de télécommunication,
- une garantie de pérennité économique et de solidité financière.

2/ Rapport de présentation

La consultation ayant été lancée le 14 décembre 2011, les candidats ont eu jusqu'au 27 janvier 2012 à 16h00 pour déposer leur offre. Ces offres ont été analysées avec l'aide d'un cabinet spécialisé (cabinet MG FIL).

La conclusion de ce rapport fait ressortir la société COMPLETEL SAS, située à Villeurbanne, pour un montant total HT de 39 024 €.

La Commission des Marchés du 24 Février 2012 et la Commission des Finances du 24 février 2012 ont émis un avis favorable sur ce marché.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ce marché à la société COMPLETEL SAS et d'autoriser le Président à notifier ce marché.

LG	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012

Objet : **MARCHE D'INTERCONNEXION DES SITES DE LA CHAMBRE**

.....
L'Assemblée,

- vu l'exposé du 1^{er} Vice-président,

décide de l'attribution du marché d'interconnexion des sites de la Chambre à la société COMPLETEL SAS, et autorise le Président à notifier ce marché.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président